

# Règlement du Jeu Concours

## QUIZ - Les Gîtes de France Allier fêtent ses 50 ans

### ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE

Gîtes de France Allier, ci-après « l'organisateur », dont le siège social est situé au 16 rue de l'Horloge, 03000 MOULINS, l'association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – N° de SIRET 434 316 030 000 15, organise, un jeu gratuit sans obligation d'achat du samedi 28 Octobre (0h00) au samedi 11 novembre (23h59).

Le jeu, les sites, et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le jeu est accessible sur le site suivant :

<https://www.facebook.com/gdfallier/>

### ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site lors de l'inscription d'un participant et à tout moment durant le jeu sur le site.

#### 2.1 Conditions d'inscription au jeu

La participation au jeu est ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans, à l'exclusion du personnel de l'organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du jeu et de leur famille proche.

#### 2.2 Données des participants

En application de la loi française « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur de ce jeu et pendant la durée du jeu ci-après :

Jeu Concours – Gîtes de France Allier fêtent ses 50 ans  
Gîte de France Allier  
16 rue de l'Horloge  
03000 MOULINS

Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées afin de mieux les servir et de les informer des nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

### 2.3 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant.

S'il s'avère qu'un participant a gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'organisateur sur le site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'organisateur ou par des tiers.

## ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU

### 3.1 Mécanique du jeu

Les candidats répondent aux 5 questions du Quiz, partage le jeu-concours sur leur profil sur le réseau social Facebook et invite des amis de leur profil sur le réseau social Facebook à jouer.

La désignation des gagnants s'effectuera dans les conditions suivantes :

Le tirage au sort des 25 gagnants est prévu le 15 novembre 017.

A gagner :

- 5 bons cadeaux d'une valeur de 150 €
- 7 Draps de bain
- 8 Parapluies
- 5 Sacs à dos

Le jeu concours se déroulera entre le samedi 28 Octobre (0h00) et le samedi 11 novembre (23h59).  
La désignation des gagnants s'effectuera d'une manière aléatoire dans le fichier Excel généré.

#### **ARTICLE 4. DOTATIONS**

Le jeu est composé des dotations suivantes :

- 5 bons d'achat Gîtes de France Allier d'une valeur unitaire de 150 € TTC. Ce bon d'achat Gîtes de France Allier est valable uniquement auprès du service de réservation Location Vacances Allier.
- 7 Draps de bain d'une valeur de 11.70 €
- 8 Parapluies d'une valeur de 9.50 €
- 5 Sacs à dos d'une valeur de 8.80 €

Afin de pouvoir valider son gain, le gagnant devra se conformer aux exigences suivantes :

- Le gagnant désigné doit faire part à Gîtes de France Allier de toute modification de ses coordonnées qui nécessiterait la mise à jour de l'envoi de la dotation.
- La non communication des modifications de coordonnées constitue un motif de résiliation tacite.
- Aucune contrepartie en valeur ne peut être accordée.

#### **ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront désignés dans les conditions précitées à l'article 3, après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique dans un délai de 5 jours ouvrés après leur désignation par l'organisateur. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 30 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'organisateur.

L'organisateur pourra annoncer, à des fins de promotion de ce jeu, le prénom du gagnant ainsi que le lot remporté sur le site internet de Gîtes de France Allier, dans des articles de presse, dans des publications sur la page Facebook de Gîtes de France Allier.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou encore fausse adresse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

## **ARTICLE 6. GRATUITE DE LA PARTICIPATION**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les frais engagés pour la participation aux tirages au sort via internet seront remboursés sur demande exclusivement par courrier adressée à l'organisateur du jeu :

Gite de France Allier  
16 rue de l'Horloge  
03000 MOULINS

Le montant forfaitaire de remboursement correspondant aux éventuels frais pour participer et se connecter pour consulter les résultats sera de 0.61 euros.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 15 jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- Son nom, prénom, son adresse postale et son adresse électronique.
- Une photocopie de sa carte d'identité.
- La date et l'heure de sa participation.
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée du fournisseur d'accès à internet. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Toutefois, tout accès au site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi, liaison spécialisée...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

## **ARTICLE 7. RESPONSABILITE**

Les images utilisées sur les sites, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques, les bases de données et les textes composant les sites sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses éventuels prestataires agissant pour son compte.

L'organisateur ou ses éventuels prestataires agissant pour son compte ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, l'organisateur ou ses prestataires éventuels déclinent toute responsabilité pour le cas où les sites seraient indisponibles au cours de la durée du jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du jeu (ainsi que les cas non prévus) seront tranchés souverainement par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel.

L'organisateur ou ses prestataires éventuels se réservent le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants.

#### **ARTICLE 8. DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement complet de ce jeu ainsi que les moyens d'organisation et modalités de contrôle sont déposés :

Au siège social de la Société Gite de France Allier - 16 rue de l'Horloge - 03000 MOULINS

Ce règlement peut être obtenu gratuitement par toute personne qui en fait la demande en écrivant au secrétariat du siège social de la Société Gite de France Allier - 16 rue de l'Horloge - 03000 MOULINS